



H.O.G. MONTERÉGIE

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU CHAPITRE HOG MONTERÉGIE

RENOUVELLEMENT

CD : _____

Exp. : ____/____/____
Année / Mois / Jour

NOUVEAU MEMBRE

CD : _____

Exp. : ____/____/____
Année / Mois / Jour

MEMBRE ASSOCIÉ

CD : _____

Exp. : ____/____/____
Année / Mois / Jour

Nom du membre : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Adresse électronique : _____

Nom du membre associé : _____

La cotisation à verser pour un membre est de 30\$ pour l'année et 15\$ pour le membre associé. Le paiement peut se faire en argent comptant ou par chèque à l'ordre de : Chapitre H.O.G. Montérégie, 694-2 rue Jean-Deslauriers, Boucherville (J4B 8P7). La carte de membre est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Règlements du chapitre H.O.G. Montérégie

Je comprends qu'il faut être membre H.O.G. International pour pouvoir adhérer à un chapitre sectoriel. Donc, je reconnais que mon adhésion au chapitre H.O.G. Montérégie sera annulée automatiquement si mon adhésion à H.O.G. International n'a pas été faite ou renouvelée. Je comprends donc que je recevrai ma carte de membre du Chapitre H.O.G. Montérégie, seulement après vérification de mon adhésion auprès de H.O.G. International. J'ai pris connaissance des règlements du chapitre sectoriel de Harley Owners Group et je consens à adopter sa politique au moment où je serai accepté en tant que membre du chapitre Montérégie. (AUCUN REMBOURSEMENT)

Je comprends que la personne qui devient un membre associé doit détenir sa carte de membre associé de H.O.G. Canada. Le membre associé pourra accumuler des points lors des sorties organisées par le Chapitre H.O.G. Montérégie exclusivement. Le membre associé doit être obligatoirement un passager. Une personne qui possède sa propre moto Harley Davidson ne peut devenir un membre associé. Le membre principal doit obligatoirement être membre en règle de H.O.G. International.

Deux suggestions de randonnée : 1° _____ 2° _____

Signature du membre : _____ Signature du membre associé : _____

Date : _____

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

Je reconnais que le chapitre Montérégie demeure une entité séparée et indépendante qui est responsable pour ses actions même s'il est affilié à H.O.G. Je reconnais et j'accepte que le concessionnaire-commanditaire, Harley Owners Group, Harley-Davidson Inc., Fred Deeley Import Ltd et le chapitre Montérégie ne seront aucunement passible de poursuites pour les dommages à la propriété ou quelques blessures que ce soient à autrui ou à moi-même subis lors d'une activité H.O.G. ou du chapitre affilié H.O.G. qui seront causés par la négligence. Je comprends et je reconnais que tous les membres Harley Owners Group participent à ces activités à leurs propres risques.